219C2110
FR0004166155-FS0942

29 octobre 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NR21

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 29 octobre 2019, la société en commandite par actions Altarea[1] (8, avenue Delcassé, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 octobre 2019, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société NR21 et détenir 1 040 458 actions NR21 représentant autant de droits de vote, soit 77,57% du capital et des droits de vote de la société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions NR21 dans la cadre de l'offre publique initiée par le déclarant[3].

[1] Société contrôlée par M. Alain Taravella.
[2] Sur la base d'un capital composé de 1 341 304 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment D&I 219C2044 du 22 octobre 2019 et D&I 219C2046 en date du 23 octobre 2019.